

Nomenclature des formations (en cours ou achevée)

Trois niveaux

La nomenclature des formations en cours ou achevée comprend trois niveaux d'agrégation : niveaux secondaire I et II, niveau tertiaire.

- Niveau secondaire I
Il s'agit du niveau le plus bas de formation. Cette catégorie comprend la scolarité obligatoire, ainsi que les écoles de culture générale. Niveaux 2 et 3 de la nomenclature détaillée.
- Niveau secondaire II
Cette catégorie intermédiaire groupe les diplômes de fin d'apprentissage (CFC), les diplômes issus d'écoles professionnelles à plein temps, la maturité ainsi que les écoles normales. Niveaux 4 à 6 de la nomenclature détaillée.
- Niveau tertiaire
Il s'agit des études supérieures parmi lesquelles on trouve les études universitaires (ou hautes écoles), mais également les hautes écoles spécialisées (HES), les écoles professionnelles supérieures et la formation professionnelle supérieure. Niveaux 7 à 10 de la nomenclature détaillée.

Nomenclature détaillée

- Niveau 1 : aucune formation
Personnes n'ayant achevé aucune formation scolaire. Entrent notamment dans cette catégorie tous les enfants d'âge préscolaire (y compris ceux qui sont au jardin d'enfants).
 - Niveau 2 : scolarité obligatoire
Toutes les formations de la scolarité obligatoire, à savoir : école primaire, école secondaire, cycle d'orientation, pré-gymnase, classe spéciale.
 - Niveau 3 : école de culture générale ou préparant à une formation
École de culture générale (2 ans), école d'administration et des transports, cours préparatoire aux professions paramédicales (1 ou 2 ans), écoles ou cours préparant à une formation professionnelle, formation professionnelle élémentaire (avec contrat de formation).
 - Niveau 4 : apprentissage, école professionnelle à plein temps
Apprentissage (CFC ou équivalent), formation professionnelle à plein temps (par exemple : école de commerce, école de métiers).
 - Niveau 5 : maturité
Lycée, école préparant à la maturité gymnasiale ou professionnelle, école de degré diplôme (3 ans).
 - Niveau 6 : écoles normales
Écoles normales (par exemple : jardin d'enfants, école primaire), enseignants de musique, enseignants de sport.
 - Niveau 7 : formation professionnelle supérieure
Formation professionnelle supérieure (obtention d'un brevet fédéral, d'un diplôme ou de la maîtrise fédérale, école supérieure de gestion commerciale, technicien ET).
 - Niveau 8 : école professionnelle supérieure
École professionnelle supérieure (par exemple : ETS, ESCEA, ESAA, institut d'études sociales), d'une durée minimale de 3 ans en cas de formation à plein temps (y compris diplôme postgrade).
 - Niveau 9 : haute école spécialisée
Haute école spécialisée (y compris diplôme postgrade).
 - Niveau 10 : université, haute école
Université, haute école (y compris diplôme postgrade).
-